

SEDEC - UCITS

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 205134
(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la SICAV sont informés que les administrateurs de SEDEC UCITS (le **Conseil**) ont décidé de modifier le Prospectus comme suit :

I. Nomination de FINANCIERE GALILEE en remplacement de SEDEC FINANCE

1. Le Conseil a décidé que l'opération de Fusion sera effective en date du 04/09/2023 en lieu et place du 18/07/2023.
2. Les actionnaires sont informés que FINANCIERE GALILEE sera nommée en qualité de société de gestion de la SICAV en remplacement de SEDEC FINANCE à compter du 04/09/2023 en lieu et place du 18/07/2023 et que la documentation contractuelle y afférente est adaptée en conséquence.
3. Les actionnaires sont informés que les fonctions d'Administration Centrale de la SICAV SEDEC UCITS sont déléguées à CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH et ce, à compter du 04/09/2023 en lieu et place du 18/07/2023 (Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre) et décide d'adapter la documentation contractuelle y afférente.
4. Le changement de société de gestion n'aura pas d'impact sur les actionnaires de la SICAV tant en termes de coûts qu'en termes de gestion des risques et de conformité.

II. Divers

5. Les actionnaires sont informés que les différents actes d'actualisations au sein du prospectus de la SICAV pris conformément à l'avis aux actionnaires adressé le 16/06/2023 entreront en vigueur à compter du 04/09/2023 en lieu et place du 18/07/2023.

En cas de désaccord avec les modifications relatives à un Compartiment donné telles que mentionnées ci-dessus, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions dudit Compartiment sans frais durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis et se terminant le 24/08/2023.

Le Prospectus, les DIC PRIIPS ainsi que les derniers rapports périodiques, en français, seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV et/ou auprès de la société de gestion de portefeuille.

Luxembourg, le 24/07/2023

Le Conseil administration de SEDEC UCITS.

SEDEC - UCITS

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B 205134
(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la SICAV sont informés que les administrateurs de SEDEC UCITS (le **Conseil**) ont décidé de modifier le Prospectus comme suit :

I. Nomination de FINANCIERE GALILEE en remplacement de SEDEC FINANCE

1. Le Conseil a décidé de nommer FINANCIERE GALILEE en qualité de société de gestion de la SICAV en remplacement de SEDEC FINANCE à compter du 18/07/2023.
2. Le Conseil a approuvé les termes du nouveau contrat dénommé *Management Company Services Agreement* entre la SICAV et FINANCIERE GALILEE, qui recouvre les mêmes fonctions que celles actuellement assumées par SEDEC FINANCE, *i.e.* gestion du portefeuille de la SICAV, gestion des risques, commercialisation des actions de la SICAV et administration de la SICAV.

Les actionnaires sont informés que le mode de calcul et le montant des frais pratiqués par FINANCIERE GALILEE n'impactent en rien la valeur nette d'inventaire des actionnaires de la SICAV.

Les actionnaires sont informés que les frais engendrés par la nomination de FINANCIERE GALILEE en remplacement de SEDEC FINANCE seront entièrement pris en charge par FINANCIERE GALILEE.

Le changement de société de gestion n'aura pas d'impact sur les actionnaires de la SICAV tant en termes de coûts qu'en termes de gestion des risques et de conformité.

3. À l'instar de SEDEC FINANCE, les actionnaires sont informés que FINANCIERE GALILEE a délégué les fonctions d'Administration Centrale de la SICAV à CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH et ce, à compter du 18/07/2023 (Agent Domiciliaire, Agent Administratif, Agent de Transfert et Teneur de Registre)

Les frais engendrés par cette délégation initiée par FINANCIERE GALILEE auprès de CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH n'impactent en rien la valeur nette d'inventaire des actionnaires de la SICAV.

4. La nomination de FINANCIERE GALILEE en remplacement de SEDEC FINANCE a fait l'objet d'une procédure de notification auprès de l'AMF à la CSSF, cette dernière n'a pas fait de commentaire particulier sur cette notification.

II. Modifications apportées aux Compartiments

(Les nouvelles informations apparaissent en gras et soulignées tandis que les éléments supprimés apparaissent barrés).

5. Compartiment SEDEC NOUVEAUX HORIZONS :

- a) Les actionnaires sont informés que le Conseil a décidé de modifier la politique d'investissement comme suit :

*(...) A compter du 1er avril 2022, le Compartiment investira jusqu'à 40 % de son actif, dans des parts ou actions d'autres OPCVM de droit luxembourgeois ou européens, éligibles au PEA (Plan d'Epargne en Actions) ou non (**sous réserve de respecter la proportion d'investissement minimum de 75% de l'actif net en actions et titres de sociétés ayant leur siège dans l'UE ou un Etat de l'EEE**) dont des ETF. (...)*

- b) Le Conseil décide par ailleurs de modifier le profil de risque comme suit :

*(...) A Les baisses des marchés actions peuvent entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative du fonds. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera comprise entre 75% et ~~110%~~ **105%** hors engagement sur instruments financiers à terme. (...)*

6. Compartiment SEDEC RENDEMENT :

- a) Les actionnaires sont informés que le Conseil a décidé de modifier la politique d'investissement comme suit :

*Le Compartiment a pour objectif d'obtenir une performance au moins égale, sur la durée de placement supérieure à deux ans, à l'évolution de l'indice Euro MTS 3-5 ans (**code Bloomberg EXEB5**), représentative des marchés de taux de la zone euro sur des maturités de 3 à 5 ans.*

(...) ~~Le Compartiment ne pourra pas se porter acquéreur de titres actions, mais pourra en détenir dans le cas où il a été amené à demander la conversion d'obligations convertibles en actions. Ces actions ne pourront cependant pas être détenues au-delà d'une période de trois mois.~~

(...) Le Compartiment pourra se porter acquéreur de titres en actions.

*(...) Le Compartiment pourra intervenir sur les marchés à terme fermes et conditionnels afin d'assurer une couverture ou ajuster une exposition du portefeuille aux marchés de taux et de changes, ~~sans~~ **ou** rechercher de **une** surexposition **sur ces marchés**, par le biais de contrats de futures et d'options sur marchés de taux (et de changes). La couverture du risque de change se fera exclusivement par utilisation de contrats futures sur devises, ou de dérivés de gré à gré simples. (...)*

(...) ~~La proportion maximale d'actifs (obligations et autres titres de créances, ETF obligataires) qui peuvent être impliqués dans des opérations de financement sur titres et des swaps sur rendement total n'excéderont pas 30% des actifs nets du Compartiment, tandis que le niveau escompté d'actifs (obligations et autres titres de créances, ETF obligataires) qui seront engagés dans des opérations de financement sur titres est de 15%.~~

- b) Les actionnaires sont informés que le Conseil a décidé de modifier la commission de performance comme suit :

*(...) Lors de chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 5% TTC de la performance au-delà de l'indice EuroMTS 3 – 5 ans, indice des obligations souveraines européennes de maturité 3 à 5 ans (**EMTXBO code Bloomberg EXEB5**), fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. (...)*

7. Compartiment NORTH AMERICA :

Les actionnaires sont informés que le Conseil a décidé de modifier la politique d'investissement comme suit :

(...) L'indicateur de référence n'est pas utilisé comme un outil de gestion, mais comme reflétant l'évolution de la classe d'actifs composant en majorité le Compartiment. ~~La performance de l'indice est calculée en tenant compte des coupons courus (...)~~

*(...) Le compartiment pourra investir dans une fourchette comprise entre 0 et ~~40~~ 20% de son actif net, directement ou indirectement dans des actions ou titres assimilés émis par des sociétés de toute taille de capitalisation situées dans des pays de l'OCDE différents des États-Unis et/ou au Canada. **Il est expressément précisé que l'appréciation de la domiciliation d'un titre s'effectue en fonction de la bourse où il traite. Ainsi tout ADR est réputé être un titre américain.** (...)*

*(...) Le Compartiment **peut investir jusqu'à** investira entre ~~10%~~ et 40 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPC actions ou obligataires, dont des ETF, principalement de droit américain ou canadien, mais également, dans une moindre mesure, de droit luxembourgeois ou européen. Cette proportion pourra atteindre 70% de l'actif net en fonction des conditions de marché. La sélection des OPC est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les caractéristiques propres aux gérants des fonds sous-jacents. Cette analyse qualitative s'appuie essentiellement sur les rencontres avec les gérants des fonds sous-jacents et le suivi de leurs politiques de gestion. (...)*

*(...) Le Compartiment pourra investir, dans une limite de ~~5~~ **15** % de son actif net, dans des titres intégrant des dérivés, plus particulièrement des produits structurés, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré. Les sous-jacents seront de type actions, taux et change conformes aux Restrictions d'Investissement prévues à la Section III. du Prospectus. (...)*

III. Changement au sein du Conseil

8. Les actionnaires sont informés qu'à la suite de la démission de Mr Serge CAMINE en tant qu'administrateur de la SICAV, le Conseil a décidé de nommer Mr Roni MICHALY, Président Directeur Général de FINANCIERE GALILEE, pour le remplacer. Cette nomination a été approuvée par la CSSF en date du 25 mai 2023.

Le Conseil est ainsi composé des administrateurs suivants :

- Mr Elie CHAMMA, Président
- Mr Jean-Bernard QUILLON et
- Mr Roni MICHALY.

IV. Divers

Les actionnaires sont informés que le Conseil a procédé à différents actes d'actualisations au sein du prospectus de la SICAV et notamment la confirmation de la prise en charge par la SICAV des frais de production des DIC PRIIPS, y compris les frais intermédiaires tels que le calcul des TER et des frais relatifs à la fonction de « Responsable de Contrôle ».

Les changements mentionnés ci-dessus constituent les principales modifications apportées au prospectus. D'autres modifications mineures sans incidence significative seront apportées au Prospectus, principalement à des fins de cohérence.

En cas de désaccord avec les modifications relatives à un Compartiment donné telles que mentionnées ci-dessus, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions dudit Compartiment sans frais durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis et se terminant le 18/07/2023. Ces modifications prendront effet à l'expiration de cette période.

Le Prospectus, les DIC PRIIPS ainsi que les derniers rapports périodiques, en français, seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV et/ou auprès de la société de gestion de portefeuille.

Luxembourg, le 16/06/2023

Le Conseil administration de SEDEC UCITS.